

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 22 MAI 2020

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Réaménagement du parc Fleury-Mesplet, commémoration du Montréal fortifié

A20-VM-05

Localisation : Entre les rues Berri, Bonneau, de la Commune Est et de la Friponne,
arrondissement de Ville-Marie

Reconnaissance municipale : Inscrit dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme)

Reconnaissance provinciale : Site patrimonial de Montréal (déclaré)

Reconnaissance fédérale : Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'Arrondissement de Ville-Marie. Son avis est obligatoire en vertu de l'article 12.1, paragraphe 8 du règlement du Conseil du patrimoine de Montréal (02-136).

LOCALISATION ET HISTORIQUE DU SITE¹

Le parc Fleury-Mesplet est circonscrit entre les rues Berri, Bonneau, de la Commune Est et de la Friponne. Il est situé près de l'extrémité sud-est du site patrimonial de Montréal.

Créé par la démolition, en 1810, des fortifications datant de 1736, le quadrilatère abrite plusieurs fonctions au fil du temps. Vers 1820, l'armée britannique y construit des magasins de ravitaillement. En 1871, la propriété est cédée au gouvernement fédéral, qui la passe au gouvernement provincial. Ce dernier la vend en 1882 au chemin de fer du Canadien Pacifique, qui utilise l'immeuble comme entrepôt jusqu'à sa démolition en 1891. En 1896, la Ville de Montréal acquiert la propriété dans le cadre d'un échange de terrains avec le Canadien Pacifique; sa section sud est alors utilisée pour élargir la rue de la Commune Est, et un marché aux poissons est érigé sur le site actuel du parc. Au début des années 1960, le marché est remplacé par un stationnement. Un parc y est aménagé en 1985; il est nommé en

¹ Contenu majoritairement tiré de :

- Division des parcs et des actifs immobiliers, Arrondissement de Ville-Marie, « Réaménagement du parc Fleury-Mesplet : Mise en valeur d'un maillon du Montréal fortifié », 7 février 2020;
- Ethnoscop, « Rapport d'étape du projet du parc Fleury-Mesplet », présenté à François Bélanger, Service de la mise en valeur du territoire, Ville de Montréal, 15 octobre 2019;
- « Parc Fleury-Mesplet », http://www.vieux.montreal.qc.ca/inventaire/fiches/fiche_rue.php?id=74; « parc Fleury-Mesplet », dans Ville de Montréal, *Les rues de Montréal : répertoire historique*, Montréal, Méridien / Ville de Montréal, 1995, p. 183;
- « Pixcom », <http://www.pixcom.com/fr/a-propos.html>;
- « Accueil Bonneau », <https://www.accueilbonneau.com>.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

l'honneur de l'imprimeur français Fleury Mesplet (1734-94), qui est arrivé à Montréal en 1776 et a publié, à compter de 1778, *la Gazette du commerce et littéraire* et, après 1785, une *Gazette* bilingue qui est devenue le quotidien anglophone *The Gazette*.



Vue aérienne du parc Fleury-Mesplet (encerclé en rouge) et de son contexte (Google Maps)

Le côté nord de la rue de la Friponne est bordé du mur arrière du siège de Pixcom (444, rue Saint-Paul Est), une entreprise fondée en 1987 qui a une réputation internationale dans les domaines de la production audiovisuelle et numérique, du doublage et de la postproduction, ainsi que le mur latéral d'un immeuble de condominiums au coin de la rue Berri (350, rue Berri). À l'ouest du parc, de l'autre côté de la rue Bonneau, se trouve le mur latéral de l'hospice de l'Accueil Bonneau (427, rue de la Commune), un organisme à but non lucratif créé en 1877 qui accueille des personnes en situation ou à risque d'itinérance et les accompagne au quotidien « dans la réponse à [leurs] besoins essentiels et la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un mieux-être, vers la réinsertion sociale et la stabilité résidentielle ».² Le côté sud de la rue de la Commune Est longe le Vieux-Port de Montréal, avec une entrée en face de la rue Bonsecours. Enfin, du côté est de la rue Berri se trouve un complexe résidentiel (355, rue Berri).

Le projet s'inscrit dans un programme de réfection des parcs de l'Arrondissement de Ville-Marie. Le site d'intervention inclut le parc, les trottoirs adjacents, la rue de la Friponne et la voie de stationnement de la rue de la Commune Est au sud du parc.

² « Accueil Bonneau », Op. cit.

CONTEXTE

En février 2020, le projet de réaménagement du parc Fleury-Mesplet est présenté devant le CPM. Suite à la présentation, celui-ci a émis un avis préliminaire, dans lequel il recommandait que l'envergure du projet soit conséquente avec l'échelle du parc et que le réaménagement soit détaillé de façon plus précise. Il recommandait également que la stratégie de commémoration du lieu aborde les différentes fonctions du lieu au fil du temps et qu'elle soit adaptée à l'échelle du site.

DESCRIPTION DU PROJET À L'ÉTUDE

Le projet proposé comprend des travaux de réaménagement paysager du parc et de ses alentours immédiats ainsi que des initiatives de commémoration du lieu. Suite aux commentaires de l'avis préliminaire, la proposition de réaménagement a été largement simplifiée. D'une part, les bastions et les lignes en zigzag ont été abandonnés afin de faciliter la lecture du site. Le choix des matériaux a également été simplifié d'autre part, afin de ne conserver que le pavé en Stanstead et en granit Caledonia ainsi que l'acier Corten. Deux placettes sont proposées, soit une à chaque extrémité du site. En termes de mobilier, le parc prévoit des blocs en granit ainsi que des tables pour les usagers provenant de l'accueil Bonneau, des corbeilles à déchets, un support à vélo, ainsi que des lampadaires. Des bancs en acier corten seraient disposés tout le long du sentier central. Quant à l'aménagement paysager, le nombre de nouveaux arbres proposés a été réduit à trois depuis la dernière présentation et le projet propose essentiellement une végétation mellifère et arborescente. La stratégie de commémoration repose sur la présence de 4 profils grandeur nature afin de rappeler le volume des fortifications, ainsi que sur des bornes d'interprétation incorporées aux bancs.

ANALYSE DU PROJET ET ENJEUX SOULEVÉS

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu, lors de sa séance du 22 mai 2020, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité, de l'Arrondissement de Ville-Marie ainsi qu'un représentant externe. D'emblée, le CPM tient à féliciter les responsables du projet pour le travail de simplification de l'aménagement du parc accompli depuis la dernière présentation. Le projet, intéressant à la base, s'en retrouve grandement amélioré. Il émet les commentaires suivants afin de guider les étapes finales de l'élaboration du projet :

Simplification du design

Bien que le CPM apprécie grandement l'effort de simplification au niveau du design du parc, il considère qu'il y aurait lieu de l'alléger encore plus, notamment eu égard aux profilés proposés afin de rappeler le volume des fortifications. En effet, il ne voit pas l'intérêt de positionner certains de ces profilés au centre du parc, car le volume des arbres qui y sont présents suffit à rappeler celui des fortifications. Par ailleurs, le CPM craint qu'ils nuisent aux arbres existants, qui ont déjà subi beaucoup de stress avec les excavations menées sur le site. Afin d'éviter une surenchère de ces éléments et de préserver la végétation du parc, le CPM suggère de ne conserver que ceux positionnés aux deux extrémités du parc.

Aménagements paysagers et végétation

Au niveau de la végétation, le CPM est ravi de voir que le projet inclut un mélange de graminées et de fleurs, ce qui donnera certainement un caractère intéressant au lieu. Toutefois, il souligne que de tels agencements demandent beaucoup d'entretien afin de rester intéressant toute l'année sur le plan horticole. À cet effet, le CPM recommande que la gestion et l'entretien de ces lieux soient faits avec soin. En ce qui concerne les nouveaux arbres qui seront plantés, le CPM émet des réserves quant à l'espèce choisie, soit le robinier, une espèce non indigène et surtout très invasive, qui rendrait l'entretien des aménagements mellifères difficile.

Par ailleurs, bien que le CPM apprécie le souci du projet d'intégrer des surfaces végétalisées, il note que plusieurs surfaces demeurent bétonnées. À cet égard, il se demande quel sera leur impact sur la lutte aux îlots de chaleur ainsi que sur le rôle du parc, conçu comme un petit îlot de fraîcheur où les citoyens peuvent se réfugier.

Voies parallèles et potentiel de la rue de la Friponne

Le CPM apprécie la linéarité du parc et son design ponctué de trottoirs et de bandes vertes. Or, il émet tout de même des réserves en ce qui concerne la présence de trois pistes en parallèle dans un espace aussi limité et étroit, et considère que ces pistes grugent des surfaces qui pourraient être transformées en espaces verts.

À cet effet, bien qu'il comprenne les enjeux ayant découragé les responsables du projet d'aller de l'avant avec cette solution, le CPM les encourage à reconsidérer la possibilité d'intégrer la rue de la Friponne à la proposition d'aménagement du parc. Il est d'avis que le trottoir proposé pour cette rue n'est probablement pas nécessaire, la rue étant essentiellement une voie de circulation piétonne. Quant aux contraintes découlant des livraisons, le CPM croit que la mise en place d'une plage horaire réservée aux livraisons, par exemple tôt le matin, pourrait permettre d'éviter les conflits entre les usagers de la rue. Le conseil estime ainsi que l'intégration d'une partie de la rue de la Friponne au parc Fleury-Mesplet constitue une opportunité unique d'élargir le parc et de bonifier les espaces verts qui y sont proposés.

Par ailleurs, le CPM remarque que même si le trottoir au sud du parc, du côté de la rue de la Commune, et la piste centrale sont assez près l'une de l'autre, aucun accès n'existe entre les deux. Afin d'éviter que l'usager qui utilise le sentier du milieu ait l'impression d'en être captif, le CPM suggère d'intégrer une petite piste qui lie les deux voies linéaires à un point stratégique dans le parc, ce qui aurait également pour effet de multiplier les possibilités de parcours dans le parc. Concernant la voie centrale, le CPM constate qu'elle participe d'une logique différente de celle des trottoirs, dédiés à la circulation, puisqu'elle sera utilisée pour déambuler, marcher tranquillement ou se diriger vers les placettes. À cet égard, il suggère le recours à un aménagement ou à des revêtements de sol distincts pour cette voie centrale, afin de bien marquer la différenciation des usages.

Bancs et matérialité

Le projet présenté propose d'insérer un rappel au niveau de la matérialité en utilisant de l'acier Corten à la fois pour la ligne au sol qui longe le parc, les portiques et les surfaces d'assise. Si le CPM considère que ce rappel est une très bonne idée au niveau esthétique, il émet toutefois certaines réserves quant à l'utilisation du Corten comme surface d'assise pour les bancs. Considérant ce matériau rébarbatif, possiblement chaud et salissant, il invite les responsables du projet à reconsidérer ce choix ou à envisager l'ajout d'un siège en bois.

Suivi de la démarche participative

Lors de la première présentation du projet devant le CPM, il a été expliqué que le réaménagement du parc Fleury-Mesplet était fondé sur une démarche participative qui impliquait notamment tous les acteurs riverains du parc et qui visait à assurer une bonne cohabitation de l'espace et à satisfaire les besoins de tous. Le CPM apprécie les bonnes intentions derrière cette démarche, mais il encourage les responsables du projet à mettre en place des outils et mécanismes permettant de faire un suivi de cette cohabitation pendant et après le réaménagement et d'apporter des ajustements s'il y a lieu.

Interprétation et commémoration

En ce qui concerne la stratégie d'interprétation du lieu, le projet de réaménagement du parc prévoit de se concentrer sur la commémoration des fortifications. Le projet propose également d'offrir davantage d'informations sur l'histoire du site par l'entremise de blocs de granit, à partir desquels il serait possible de numériser un code QR qui permettrait aux usagers d'accéder à un site internet. Considérant le manque de précisions entourant ce système de commémoration le CPM invite les responsables du projet à le préciser davantage.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de réaménagement du parc Fleury-Mesplet, commémoration du Montréal fortifié. En guise de suggestion, il formule les commentaires suivants :

- 01 Étudier la possibilité de conserver uniquement les profilés situés aux deux extrémités du parc ;
- 02 S'assurer de la gestion et de l'entretien du site ; reconsidérer le choix de planter des robiniers ; évaluer l'impact des surfaces bétonnées sur la lutte aux îlots de chaleur ;
- 03 Reconsidérer la possibilité d'intégrer la rue de la Friponne à la proposition d'aménagement du parc ; lier la voie centrale au trottoir de la rue de la Commune ; distinguer la voie centrale des autres trottoirs afin de bien marquer la différenciation des usages ;
- 04 Reconsidérer le choix de l'acier Corten pour la surface d'assise des bancs ;

- 05 Mettre en place des outils ou mécanismes afin de faire un suivi de la cohabitation pendant et après le réaménagement du parc ;
- 06 Préciser davantage la stratégie de commémoration du lieu.

Note adressée au demandeur :

Veuillez vous référer au document « Suivi des recommandations » (transmis en annexe).

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal

Original signé

Peter Jacobs

Le 10 juillet 2020